

**CONTRAT NATURE ET PAYSAGES
DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON
ET DU CHER**



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

INTRODUCTION

Au titre de son plan d'actions en faveur de la biodiversité 2010-2020¹ la Région Auvergne a pris cinq grands engagements :

- Organiser une gouvernance régionale en matière de biodiversité
- Porter la biodiversité au plus près des territoires
- Soutenir l'engagement des différents acteurs en faveur de la nature
- Favoriser la recherche et l'expérimentation
- Mobiliser les auvergnats. Sensibiliser donner l'exemple.

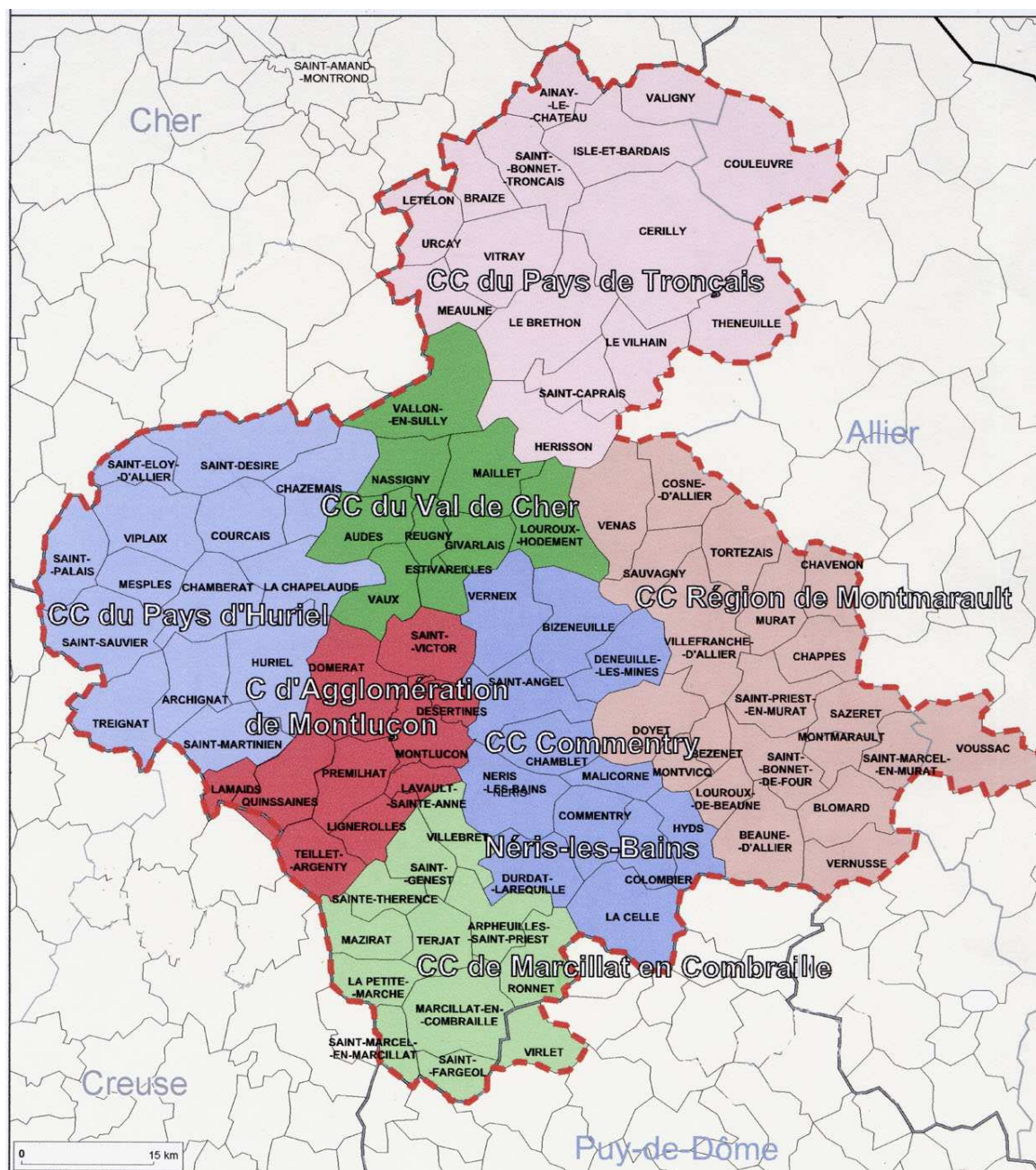
Le contrat "nature et paysages" constitue l'une des actions prévues au titre du deuxième engagement. Proposé au territoire via le dispositif des contrats Auvergne +, il a comme objectif de décliner au niveau local les grands enjeux régionaux.

Déjà engagé dans un contrat Auvergne+ de seconde génération, et à l'occasion de la signature d'un avenant annuel à ce dernier, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a souhaité bénéficier d'un contrat nature et paysages.

¹ Le plan biodiversité 2010-2020 de la Région Auvergne est consultable sur son site internet

LE PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER

95 communes, 7 EPCI, 114 534 habitants (Insee 99), 2189 km²



Contexte de la démarche

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a très tôt pris conscience des enjeux de préservation des espaces naturels et du Paysage pour penser son développement et le maintien de son attractivité.

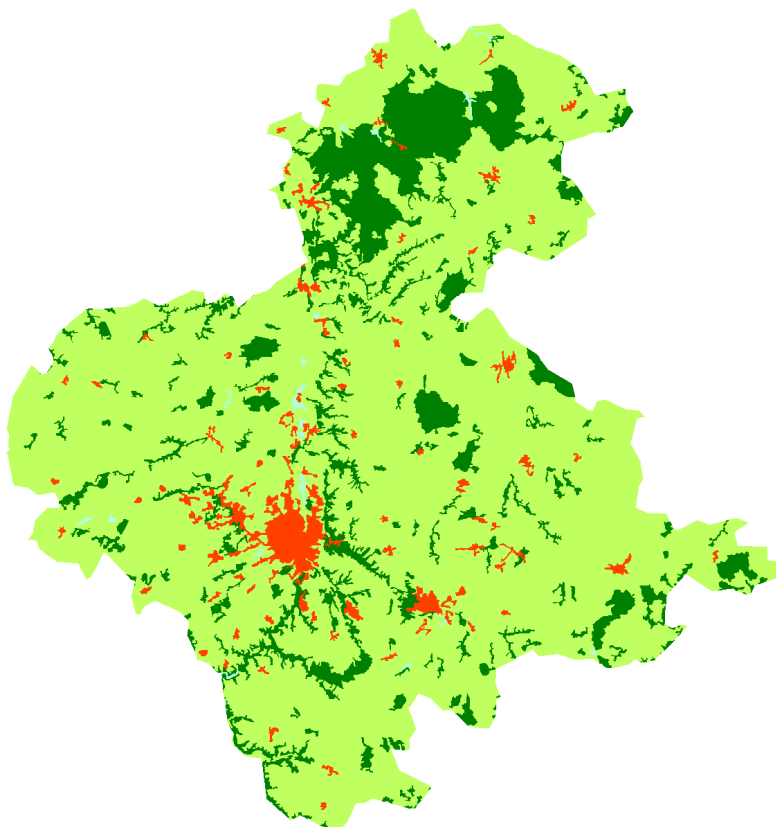
Pour se faire dès 2007, il a entrepris une démarche SCOT qui verra la finalisation de son PADD, fin 2010.

Mais aussi, dans le cadre de son programme Leader /Feader, il mobilise un dispositif d'aide visant à la création de références nouvelles pour la valorisation du patrimoine naturel identitaire et du paysage bocager.

Depuis Septembre 2009, à titre expérimental, le Pays assure le portage de la gestion du Site Natura 2000 « Gorges du haut Cher ».

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES DU PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUÇON ET DU CHER

C'est un territoire d'une superficie de 2189 km², composé de 7 intercommunalités dont Montluçon Ville Centre ; il comprend :



- **Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, un environnement et des paysages identitaires, aux équilibres fragiles et instables**

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente 3 entités naturelles spécifiques et remarquables :

La Forêt de Tronçais, le Bocage bourbonnais et les gorges du Haut Cher.

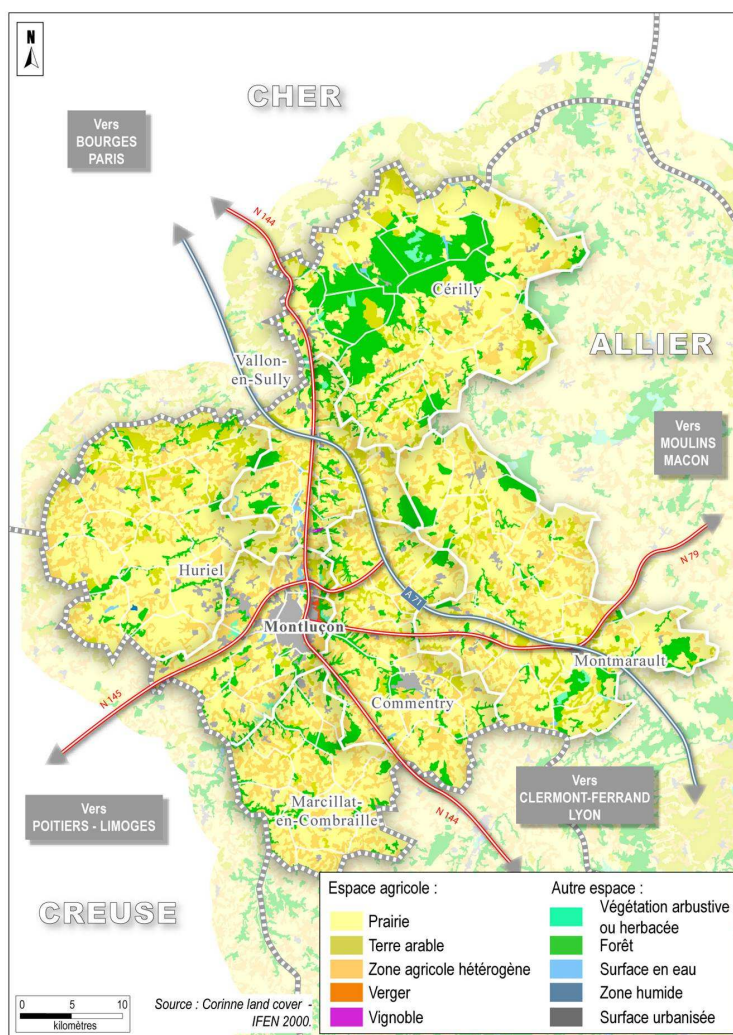
Le Pays se situe au sein du Bocage Bourbonnais à l'Ouest du Val d' Allier, de la forêt de Tronçais aux Combrailles.

C'est un territoire bocagé « enfant » d'un couple entre activités agricoles et écologiques. C'est-à-dire entre l'homme, son travail et sa nature.

Constitué peu à peu au cours des siècles, il est le produit de l'histoire, respectueux de la nature encore en accord avec les actuels objectifs de productions de qualité et de développement durable.

Comme par le passé, les agriculteurs agissent en concepteurs, aménageurs et gestionnaires de ces paysages.

ACTIVITES AGRICOLES



C'est aussi un espace fragile, à forte valeur biologique (nombreuses espèces patrimoniales), agricoles (élevage extensif du charolais), et forestière (forêt de Tronçais).

Si les agriculteurs peuvent revendiquer leur bonne gestion du bocage, la complexité des systèmes agricoles (plus grande qu'en zone de cultures) ; ici les décisions de gestion comparativement à des espaces plus stables, relèvent de l'individu selon des paramètres propres à chaque exploitant, propriétaire ou usager.

Cette hétérogénéité des initiatives peut à terme miter cette unité bocagère, qui est à présent exposée aux phénomènes d'urbanisation, de déprise agricole et sur certains territoires de mise en culture.

Le Bocage du Pays souffre moins de destruction que de dégradation. Il est vieillissant et les anciennes techniques de régénération ne sont plus utilisées parce que trop contraignantes. Il a donc tendance à diminuer en surface et à perdre en densité, alors qu'il est considéré comme un des mieux préservé de France.

A ce jour aucune action de conservation et/ou de restauration des haies n'est engagée.

L'on constate une tendance à la banalisation des paysages sur les franges urbaines, due à un appauvrissement des formes urbaines ; une attention particulière serait à porter sur ces franges afin de

rechercher des transitions de qualité paysagère entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles.

C'est un territoire structuré par la vallée du Cher, dont l'identité se fonde également sur l'omniprésence de l'eau (5 rivières) ; ce réseau hydrographique dense est constitué par une grande diversité des milieux : les rivières, torrents, prairies humides, mares, étangs, lacs, canal de Berry jusqu'aux gorges et vallées.

Des unités paysagères fortes à préserver et valoriser

Le porter à connaissance du SCOT procède à un inventaire précis de ces unités paysagères et les points d'attention à y porter, synthétisés au moyen du profil environnemental ci-après.

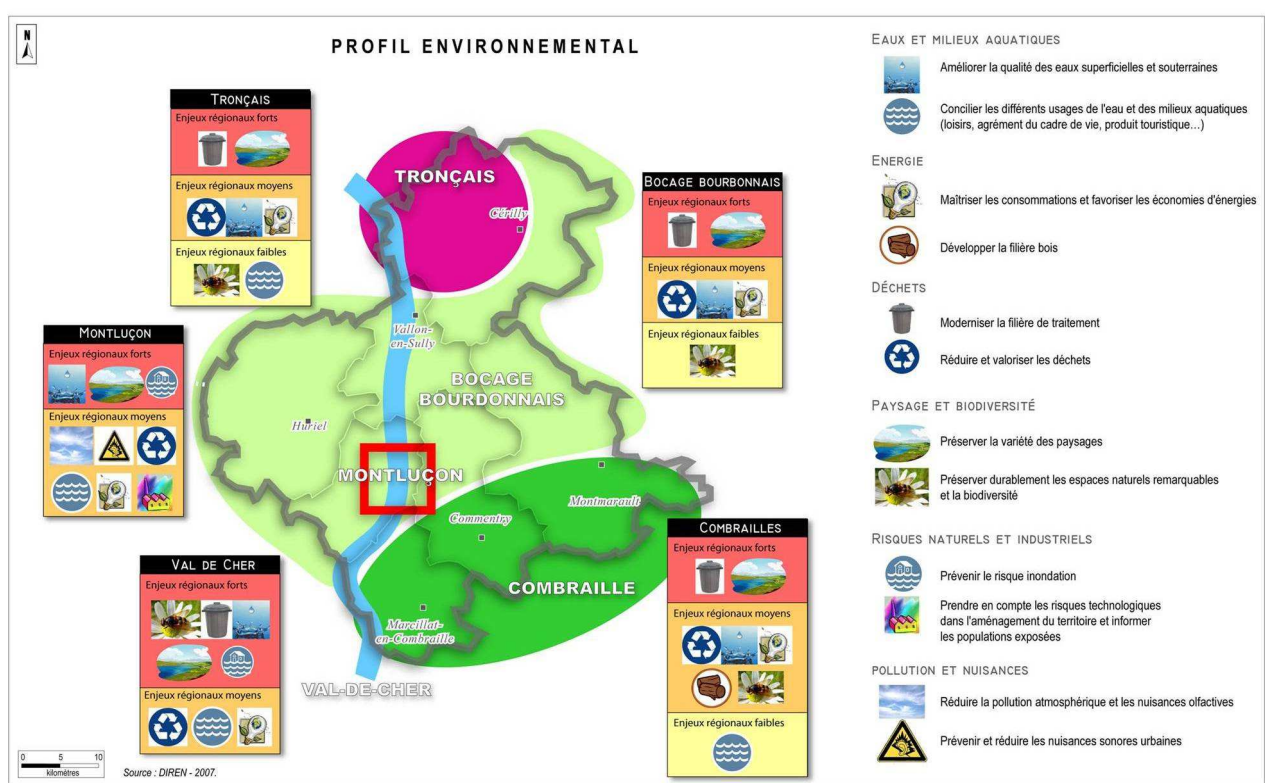
Ces unités paysagères sont : La Vallée du Cher (Sud –Nord et la ville de Montluçon)

Le Bocage des Combrailles

Le Bocage Bourbonnais

La Vallée de l'Aumance

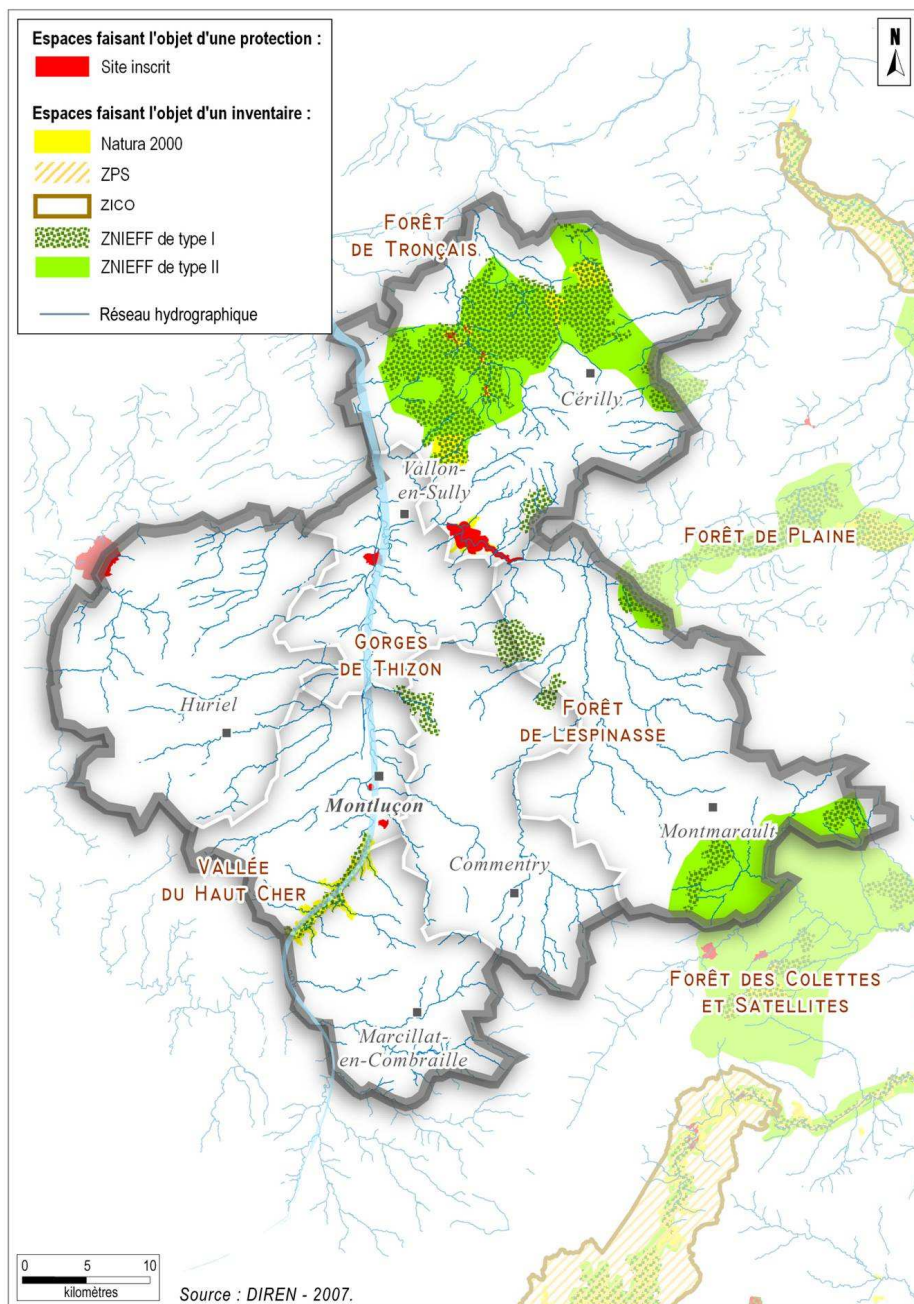
Le Pays de Tronçai



La Pays offre une diversité et qualité paysagère pour un cadre de vie recherché.

L'ensemble des enjeux spécifiques aux différentes unités paysagères du Pays témoignent de la fragilité des milieux et des espaces.

PATRIMOINE NATUREL



Une ressource et richesse écologique menacée : Le Cher, ses affluents et les milieux associés

« L'enjeu principal du territoire est celui de la préservation du cours d'eau Cher » Source Porter à connaissance SCOT.

L'insuffisance et irrégularité de la ressource en eau en période d'étiage, demeure le problème majeur du pays ; en limitant son développement économique sur le territoire ; d'autant que le Pays se situe en tête de bassin versant du Cher Amont.

L'adéquation entre l'offre et la demande en ressource en eau est difficile dans un contexte d'irrégularité.

Les usages de l'eau sont importants sur le Pays et se répartissent entre l'alimentation en eau potable, les activités industrielles et l'agriculture.

L'ensemble des communes riveraines du Cher est classé en zone de répartition des eaux.

LA DÉMARCHE ENGAGÉE PAR LE PAYS

Face à ces risques constatés, le Pays s'est doté de trois grands objectifs :

- 1 -Protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel
- 2- Maîtriser l'évolution des paysages et préserver un cadre de vie de qualité
- 3- Préserver les ressources naturelles (notamment l'eau)

La 1^{ère} déclinaison opérationnelle de ces 3 grands objectifs en est la mise en œuvre des « Ateliers du Paysages », un programme d'actions en faveur du bocage et de la haie bocagère "Corridor écologique" en adéquation avec le dispositif régional Contrat « Nature et Paysages » .

Ce programme d'action développe trois types d'approche :

- . Favoriser la concertation et le partenariat
- . Informer et sensibiliser
- . Développer l'observation du paysage

En réponse aux enjeux de :

- Préservation, restauration, gestion et valorisation du patrimoine environnemental et en particulier bocager
- Préservation et rétablissement des grands corridors et des équilibres écologiques
- Protection et valorisation durable des ressources en eau
- Protection de l'identité paysagère
- Promotion de la valorisation économique de la Haie (bois paillage-bois engrais-bois énergie)
- Valorisation du potentiel touristique du Pays à travers son bocage, la vallée du Cher et la Forêt de Tronçais
- Lutte contre le réchauffement climatique (Préservation de la Haie « Puits carbone ») et mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial

CONTENU du Contrat Nature et paysages

Le contrat comprend trois volets déclinés à l'échelle du Pays et des intercommunalités

1^{er} Volet : Conforter et pérenniser le bocage et les hauts lieux de biodiversité

2^{ème} Volet : Initier et encourager les bonnes pratiques par des actions incitatives et exemplaires en faveur du maintien de la haie bocagère corridor écologique, et des paysages bocagers.

3^{ème} volet : Valoriser les milieux remarquables, la haie bocagère, le patrimoine d'intérêts paysager pour sensibiliser sur leurs fonctions d'habitats naturels, de maintien de la biodiversité et de la qualité paysagère

1^{ER} VOLET : CONFORTER ET PÉRENNISER LE BOCAGE ET LES HAUTS LIEUX DE BIODIVERSITÉ

Les opérations qui constituent ce volet sont les suivantes :

Intitulé de l'opération : Etude de besoin d'achats collectifs d'outils et matériels d'entretien du réseau bocager

Objectifs partagés : Conforter et pérenniser le bocage.

Vérifier la pertinence d'acquérir du matériel collectif d'entretien du réseau bocager auprès des territoires et de la profession agricole.

Identifier les mutualisations possibles auprès de ces acteurs.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Coût prévisionnel éligible : 15.000 €

Nature de la dépense : Ingénierie -prestation de services externes

Financement Région : 25% soit 3.750 euros

Les conclusions de cette étude pourront donner lieu à des besoins d'achats collectifs d'outils et matériels d'entretien du réseau bocager.

Intitulé de l'opération : Mise en œuvre du Plan de gestion de l'espace naturel Sensible de la Vauvre

Objectifs : Préserver l'Espace Naturel Sensible de la Vauvre en tant que foyer de biodiversité du territoire du Pays.

Sensibiliser la population à la fragilité des milieux physiques

Mettre en place un suivi scientifique

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Val de Cher

Coût prévisionnel éligible : 379.430 HT sur 5 ans

Nature de la dépense : Etudes préalables - plan de gestion - maîtrise foncière, restauration de milieux, valorisation/accueil du public, suivis évaluation, observatoire - suivi scientifique

Financement Région FRADDT : 12.49% soit 47.390 euros (Le financement régional soutiendra le programme des deux premières années estimé à 158.978 €HT, sur la base d'une dépense subventionnable de 118.476 € HT excluant les dépenses d'animation pédagogique réalisées sur le site et les dépenses liées à la gestion courante).

<u>Intitulé de l'opération</u> : Inventaire et caractérisation des peuplements faunistiques et floristiques du territoire communautaire
--

Objectifs : Connaître quantitativement et qualitativement le potentiel naturel du territoire

Partager cette connaissance en direction des habitants afin de préserver la qualité paysagère et la biodiversité des milieux.

Cet inventaire sera réalisé dans le cadre de l'action conduite par l'Etat (DREAL) « Atlas de la biodiversité des communes »

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille

Financement Région : cette opération n'appelle pas de financement régional

<u>Intitulé de l'opération</u> : Inventaire et caractérisation des peuplements faunistiques et floristiques du territoire communautaire
--

Objectifs : Connaître quantitativement et qualitativement le potentiel naturel du territoire

Partager cette connaissance en direction des habitants afin de préserver la qualité paysagère et la biodiversité des milieux.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région de Montmarault

Le territoire de la communauté de communes de la région de Montmarault se portera candidat en 2011 à l'appel à projet « Atlas de la biodiversité des communes »

Financement Région : cette opération n'appelle pas de financement régional

2^{ÈME} VOLET : INITIER ET ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES PAR DES ACTIONS INCITATIVES ET EXEMPLAIRES EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA HAIE BOCAGÈRE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE, ET DES PAYSAGES BOCAGERS

Intitulé de l'opération : Mise en place et expérimentation d'un dispositif de préservation des haies dont intégration paysagère de bâtiments à vocation économique et création de vergers pédagogiques dans les communes du territoire

Cette action est déclinée sur les 5 intercommunalités rurales du pays.

Objectifs partagés : Il s'agit d'opérer par intercommunalités un diagnostic des réseaux de haies qu'il convient de préserver en priorité, de conduire des actions de médiation en direction de la population et des acteurs économiques du territoire en faveur de la préservation, régénération de la haie bocagère et d'expérimenter la plantation et restauration de haies basses à titre d'exemplarité. Afin de sensibiliser plus fortement les habitants et les jeunes publics au respect de la biodiversité des essences composant la haie bocagère, les communautés de communes du Pays de Marcillat en Combraille, du Val de cher et du Pays d'Huriel prévoient la création de coins vergers dans des communes du territoire. De même, les communautés de communes du Pays de Marcillat en Combraille, d'Huriel et de Commentry Nérès les Bains ont souhaité encourager des actions de plantation favorisant l'intégration de bâtiments à vocation économique.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Marcillat en Combraille

Coût prévisionnel éligible : 21.100 €

Nature de la dépense : acquisitions de plants, d'arbres et de matériels de plantation

Financement Région : 20% soit 4.220 euros

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Val de Cher

Coût prévisionnel éligible : 18.000 €

Nature de la dépense : acquisitions de plants, d'arbres et de matériels de plantation

Financement Région : 25% soit 4.500 euros

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Commentry Nérès les Bains

Coût prévisionnel éligible : 24.000 €

Nature de la dépense : acquisitions de plants, d'arbres et de matériels de plantation

Financement Région : 20% soit 4.800 euros

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays d' Huriel

Coût prévisionnel éligible : 16.500€

Nature de la dépense : acquisitions de plants, d'arbres et de matériels de plantation

Financement Région : 30% soit 4.950 euros

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région de Montmarault

Coût prévisionnel éligible : 20.000€

Nature de la dépense : acquisitions de plants, d'arbres et de matériels de plantation –aide forfaitaire à la bonne pratique

Financement Région : 25% soit 5.000 euros

3^{ÈME} VOLET : VALORISER LES MILIEUX REMARQUABLES, LA HAIE BOCAGÈRE ET LE PATRIMOINE D'INTÉRÊT PAYSAGER, POUR SENSIBILISER SUR LEURS FONCTIONS D'HABITATS NATURELS, DE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE.

<u>Intitulé de l'opération</u> : Développer au sein de la Maison de la Combraille, une fonction d'observation et d'interprétation du paysage
--

Objectifs : Maîtriser l'évolution des paysages et préserver un cadre de vie de qualité

Valoriser le patrimoine naturel d'intérêt écologique et paysager

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille

Coût prévisionnel éligible : 60.000€

Nature de la dépense : Acquisitions de matériels pédagogiques et d'interprétation, films, matériels didactiques, maquettes.

Financement Région : 25% soit 15.000€

<u>Intitulé de l'opération</u> : Protection et maintien du patrimoine identitaire : mares, bras morts des rivières
--

Objectifs : Protéger et valoriser durablement la ressource en eau

Valoriser le patrimoine naturel d'intérêt écologique et paysager

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille

Coût prévisionnel éligible : 48.000 €

Nature de la dépense : Travaux de restauration, aménagements d'abords, signalétiques, outils pédagogiques

Financement Région : Cette opération n'appelle pas de financement régional

Intitulé de l'opération : Coordination des ateliers du paysage et productions de guides pratiques pour la préservation du bocage

Objectifs partagés : Conforter et pérenniser le bocage et préserver les hauts lieux de biodiversité.

Accompagner de manière coordonnée les intercommunalités engagée dans la démarche Contrat Nature –Ateliers du paysage dans la mise en œuvre des actions des 3 volets du programme d'actions Pays.

Mutualiser la conception et édition de guides pratiques à destination des habitants, agriculteurs, acteurs économiques et élus du territoire

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Coût prévisionnel éligible : 20 000 €

Nature de la dépense : prestation de services externes-outils de communication et pédagogiques

Financement Région : 25% soit 5.000 euros

Intitulé de l'opération : Vergers remarquables et variétés fruitières du bocage

Objectifs partagés : Préserver et restaurer les grands corridors et équilibres écologiques par le maintien et la création de vergers au cœur des projets urbains

Valoriser la haie (essences fruitières) dans sa fonction d'habitat naturel et de maintien de la biodiversité.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Montluçon

Coût prévisionnel éligible : 40.000 €

Nature de la dépense : Ingénierie externe- prestation de services externes-outils de communication et pédagogiques – requalification du verger conservatoire –documentation

Financement Région : 40% soit 16.000 €

<u>Intitulé de l'opération</u> : Inventaire et collecte du patrimoine rural bâti d'intérêt paysager et valorisation par une signalétique d'interprétation
--

Objectifs partagés : Maîtriser l'évolution des paysages et préserver un cadre de vie de qualité

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région de Montmarault

Coût prévisionnel éligible : 80.000 €

Nature de la dépense : Prestations de services /réalisation de l'inventaire, signalétique d'interprétation

Financement Région FRADDT : 25 % soit 20.000 €

ANIMATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT NATURE ET PAYSAGES

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, le pays et les intercommunalités bénéficieront de l'appui de la Mission Haies Auvergne dont l'animation auprès des territoires est soutenue par la Région dans le cadre d'une convention d'objectifs. Cette animation bénéficie également de l'appui du Département de l'Allier et potentiellement d'une mobilisation des fonds européens à travers le dispositif Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Aucun financement supplémentaire ne pourra être versé par la Région pour les actions relevant des interventions de la Mission Haies

Tableau financier récapitulatif des actions du contrat nature et paysages

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Dépense subventionnable	Subvention Région	Budget Région
Volet 1				
Etude achat collectifs pour entretien du bocage	SM du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher	15.000 €	3.750 €	Plan biodiversité
Plan de gestion espace naturel de la Vauvre	CC du Val de Cher	118.476 €	47.390 €	FRADDT
Atlas de la biodiversité	CC du Pays de Marcillat en Combraille		0	
Atlas de la biodiversité	CC du pays de Montmarault		0	
Volet 2				
Acquisition de plants et de matériels de plantation	CC de Marcillat-enCombraille	21.100 €	4.220 €	Plan biodiversité
Acquisition de plants et de matériels de plantation	CC du Val de Cher	18.000 €	4.500 €	Plan biodiversité
Acquisition de plants et de matériels de plantation	CC de Commentry Néry-les-Bains	24.000 €	4.800 €	Plan biodiversité
Acquisition de plants et de matériels de plantation	CC du Pays d'Huriel	16.500 €	4.950 €	Plan biodiversité
Acquisition de plants et de matériels de plantation	CC de la région de Montmarault	20.000 €	5.000 €	Plan biodiversité
Volet 3				
Supports pédagogiques pour la Maison de la Combraille	CC du Pays de Marcillat-en-Combraille	60.000 €	15.000 €	Plan biodiversité
Programme de restauration de mares	CC du Pays de Marcillat-en-Combraille	-	0	
Edition de guides pratiques sur le bocage et la haie	SM du Pays de la vallée de Montluçon	20.000 €	5.000 €	Plan biodiversité
Animation en faveur des vergers et des variétés fruitières du bocage	CA de Montluçon	40.000 €	16.000 €	Plan biodiversité
Inventaire du patrimoine bâti et valorisation	CC du Pays de Montluçon	80.000 €	20.000 €	FRADDT

Total subvention Région	130.610 €
Dont crédits plan biodiversité	63.220 €
Dont FRADDT Région	67.390 €